

SICAV AXIS TRESORERIE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2023

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2023

En application des dispositions des articles 7 et 8 du code des organismes de placements collectifs promulgués par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers de la société **SICAV Axis Trésorerie** au 30 Septembre 2023, qui font apparaître un actif net de **34.812.000** dinars pour un capital de **33.580.689** dinars et une valeur liquidative égale à **110,037** dinars par action. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de votre conseil d'administration. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit. Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne donnent pas une image fidèle conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Toutefois :

- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-Verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- Les actifs de SICAV Axis Trésorerie, s'élevant au 30 Septembre 2023 à 34.886.446 dinars, sont composés à concurrence d'un montant de 30.997.269 dinars, soit 88,85% de valeurs mobilières et de 3.730.411 dinars, soit 10,69% de liquidités et de quasi-liquidités. Ces proportions ne sont pas conformes aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit des taux égaux à 80% et 20%.
- Les emplois sous forme de titres d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières représentent 8,01% de l'actif net de SICAV Axis Trésorerie, dépassant, ainsi, le seuil de 5% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Tunis, le 31 octobre 2023

Le commissaire aux comptes :

Tunisie Audit & Conseil

Lamjed Ben Mbarek

Associé

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2023

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/09/2023	30/09/2022	31/12/2022
Portefeuille-titres	4.1.1	30 997 269	37 538 826	39 918 462
Titres des Organismes de Placement Collectif		2 789 644	2 386 709	2 309 642
Obligations et valeurs assimilées		28 207 625	35 152 117	37 608 820
Placements monétaires et disponibilités		3 730 411	26 913 081	20 603 635
Placements monétaires		-	20 194 996	14 002 342
Disponibilités		3 730 411	6 718 085	6 601 293
Autres Actifs	4.1.4	158 766	178 974	85 497
TOTAL ACTIF		34 886 446	64 630 881	60 607 594
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	4.1.5	36 529	61 423	53 066
Autres créditeurs divers	4.1.6	37 917	68 042	42 560
TOTAL PASSIF		74 446	129 465	95 626
ACTIF NET				
Capital	4.1.7	33 580 689	62 057 723	57 456 892
Sommes distribuables		1 231 311	2 443 693	3 055 077
Sommes distribuables des exercices antérieurs		195	319	295
Sommes distribuables de l'exercice en cours		1 231 116	2 443 374	3 054 782
ACTIF NET		34 812 000	64 501 416	60 511 969
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		34 886 446	64 630 881	60 607 595

ETAT DE RESUTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Note	Période du 01/07/2023 au 30/09/2023	Période du 01/01/2023 au 30/09/2023	Période du 01/07/2022 au 30/09/2022	Période du 01/01/2022 au 30/09/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
Revenus du portefeuille-titres	404 792	1 296 239	449 543	1 426 220	1 849 332
Revenus des obligations et valeurs assimilées	404 792	1 267 273	449 543	1 337 576	1 760 688
Dividendes	-	28 966	-	88 644	88 644
Revenus des placements monétaires	46 645	691 060	669 402	1 549 451	2 149 268
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	451 437	1 987 299	1 118 945	2 975 671	3 998 599
Charges de gestion des placements	(78 818)	(306 825)	(156 567)	(440 748)	(587 273)
REVENU NET DES PLACEMENTS	372 619	1 680 474	962 378	2 534 923	3 411 326
Autres charges	(18 037)	(62 439)	(27 773)	(78 472)	(104 870)
RESULTAT D'EXPLOITATION	354 582	1 618 035	934 605	2 456 451	3 306 456
Régularisation du résultat d'exploitation	43 460	(386 919)	(124 512)	(13 077)	(251 674)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	398 042	1 231 116	810 093	2 443 374	3 054 782
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	(43 460)	386 919	124 512	13 077	251 674
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	105 939	99 747	37 402	183 131	302 200
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	160	206 235	64 628	39 060	40 831
Frais de négociation de titres	-	(119)	-	-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE	460 681	1 923 898	1 036 635	2 678 642	3 649 487

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/07/2023 au 30/09/2023	Période du 01/01/2023 au 30/09/2023	Période du 01/07/2022 au 30/09/2022	Période du 01/01/2022 au 30/09/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
VARIATION DE L'ACTIF NET					
RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	460 681	1 923 898	1 036 635	2 678 642	3 649 487
Résultat d'exploitation	354 582	1 618 035	934 605	2 456 451	3 306 456
Variation des plus (ou moins) values	105 939	99 747	37 402	183 131	302 200
Plus (ou moins) values réalisées sur	160	206 235	64 628	39 060	40 831
Frais de négociation de titres	-	(119)	-	-	-
DISTRIBUTIONS DES DIVIDENDES	-	(1 026 966)	-	(2 467 968)	(2 467 968)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	1 517 436	(26 596 901)	(2 635 528)	8 465 114	3 504 822
Souscriptions					
- Capital	14 524 802	61 226 987	21 078 695	77 642 062	115 694 350
- Régularisation des sommes non	559 167	2 225 868	631 309	2 256 720	(8 263 616)
- Régularisation des sommes	449 023	2 550 804	687 591	3 267 887	4 515 618
Rachats					
- Capital	(13 105 643)	(84 586 493)	(23 512 397)	(69 251 749)	(103 230 939)
- Régularisation des sommes non	(504 357)	(3 048 427)	(708 610)	(2 023 821)	(298 254)
- Régularisation des sommes	(405 556)	(4 965 640)	(812 116)	(3 425 985)	(4 912 337)
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 978 117	(25 699 969)	(1 598 893)	8 675 788	4 686 341
ACTIF NET					
En début de période	32 833 883	60 511 969	66 100 309	55 825 628	55 825 628
En fin de période	34 812 000	34 812 000	64 501 416	64 501 416	60 511 969
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	302 452	545 392	614 100	507 977	507 977
En fin de période	316 366	316 366	590 239	590 239	545 392
VALEUR LIQUIDATIVE	110,037	110,037	109,280	109,280	110,951
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	5,41%	5,65%	6,05%	5,51%	5,64%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2023

1. PRESENTATION DE SICAV AXIS TRESORERIE

SICAV Axis Trésorerie est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par le code des OPC promulgué par la loi n°2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 13-05-2003 sous le n°01-2003.

Le capital initial s'élève à 1 000 000 DT divisé en 10 000 actions de 100 DT chacune.

Le dépositaire de SICAV AXIS TRESORERIE est ARAB TUNISIAN BANK (ATB), le gestionnaire est BMCE Capital Asset Management.

La date effective d'ouverture au public est le 01-09-2003.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30-09-2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2. Evaluation des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Septembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-Verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ; et
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Au 30 Septembre 2023, la société SICAV AXIS TRESORERIE détient une souche de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 (BTA Juin 2025) valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

Ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective à compter de l'exercice 2020.

3.3. Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires constitués de billets de trésorerie et des autres placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4. Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté à la valeur liquidative la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.5. Traitement des opérations de pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC.2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR.2-Revenus des placements monétaires ».

3.6. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers

4.1. Notes explicatives du bilan

4.1.1. Portefeuille titres

Le portefeuille-titres est arrêté à 30 997 269 dinars au 30 Septembre 2023, détaillé comme suit :

Code ISIN	Désignation	Garant	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2023	% Actif net	Intérêts courus/+ou- V potentiel
	Obligations & valeurs assimilées			26 741 632	28 207 625	81,03%	1 465 993
	Obligations			10 175 546	10 522 587	30,23%	347 041
	Emprunt national			4 691 646	4 786 155	13,75%	94 509
TNHG2VXQ3BG0	EMP NAT_2022_T1/CB_TF		10 000	1 000 000	1 037 843	2,98%	37 843
TNQVHB5WZ2K2	EMP NAT_2022_T2/CB_TF		10 000	1 000 000	1 022 133	2,94%	22 133
TNRGVSC8DE36	EMP NAT_2022_T3/CB_TF		10 000	1 000 000	1 002 664	2,88%	2 664
TN0JN6PVVH38	EMP NAT_2022_T3/CB_TV		5 000	500 000	501 415	1,44%	1 415
TN0008000838	EMP NAT_2021/B_5A_8.8%		10 000	1 000 000	1 017 359	2,92%	17 359
TNZBXQU5RZ91	EMP NAT 2021 T3 CA TF		20 133	191 264	204 348	0,59%	13084
TN0008000515	EMP NAT 2014/C_10A_6,35%		32	382	393	0,00%	11
	Emprunts sociétés			5 483 900	5 736 432	16,48%	252 532
TN0003400520	AB SUB2016-1_7A_7,5%_21/11		10 000	200 000	210 323	0,60%	10 323
TN0003400330	AB_20A_21/05		3 000	75 000	76 526	0,22%	1 526
TN0003400355	AB09/B_15A_30/09		5 000	33 100	33 106	0,10%	6

TN0003400405	AB2010_15A_TMM+0,85%_31/08		7 000	93 030	93 571	0,27%	541
TN0003400405	AB2010_15A_TMM+0,85%_31/08		3 000	39 830	40 064	0,12%	234
TN0003400660	ABSUB2020_5A_12/2		10 000	600 000	627 948	1,80%	27 948
TN0003600657	ATBSUB17/A_7A_TMM+2,05%_15/03		15 000	600 000	625 667	1,80%	25 667
TN0003600657	ATBSUB17/A_7A_TMM+2,05%_15/03		1 000	40 000	41 711	0,12%	1 711
TN0004700779	ATL2018-1_7A_8,5%_170718		5 000	200 000	202 824	0,58%	2 824
TNMA55MMDD46	ATL-2023-1-5A-10,5% CATEGA		5 000	500 000	525 200	1,51%	25 200
TN0001900844	BH09/B_15A_5,3%_31/12		5 000	76 500	78 935	0,23%	2 435
TN0PID0RGAE6	BHSUB2021-2_9,1%_7A_C		10 000	1 000 000	1 069 210	3,07%	69 210
TN0004201455	CIL 2018/1_5A_10,6%_17/01		1 500	30 000	31 791	0,09%	1 791
TN0002601029	STB08/2_16A_6,5%_18/02		10 000	125 000	129 007	0,37%	4 007
TN0002601185	STBSUB19_7A_11,5%_29/11		5 000	500 000	538 564	1,55%	38 564
TN0002601219	STBSUB2020_1_7A_11%_16/4		5 000	400 000	416 157	1,20%	16 157
TN0002102085	TLSUB_2018_TMM+3%_7A_17/01		4 600	276 000	293 101	0,84%	17 101
TN0003900230	UIB09/1_15A_5,5%_17/07		38 000	251 560	253 858	0,73%	2 298
TN0003900248	UIB09/1_20A_5,85%_17/07		3 000	90 000	90 875	0,26%	875
TN0003900248	UIB09/1_20A_5,85%_17/07C		2 700	81 000	81 787	0,24%	787
TN0003900263	UIB2011-1_20A_6,3%_26082011		5 600	222 880	224 004	0,64%	1 124
TN0003900388	UIBSUB2016_7.5%_7A_060117		2 500	50 000	52 203	0,15%	2 203
	Bons du trésor assimilables			16 566 086	17 685 038	50,80%	1 118 952
TN0008000366	BTA 6% AVRIL 2024		500	484 000	510 523	1,47%	26 523
TN0008000366	BTA 6% AVRIL 2024		50	48 405	51 052	0,15%	2 647
TN0008000366	BTA 6% AVRIL 2024		1 000	967 000	1 011 588	2,91%	44 588
TN0008000366	BTA 6% AVRIL 2024		2 400	2 325 600	2 427 234	6,97%	101 634
TN0008000366	BTA 6% AVRIL 2024		170	165 359	171 986	0,49%	6 627
TN0008000598	BTA 6% JANVIER 2024		2 389	2 273 134	2 461 121	7,07%	187 987
TN0008000598	BTA 6% JANVIER 2024		3 000	2 914 200	3 086 137	8,87%	171 937
TN0008000630	BTA 6% OCTOBRE 2023 (7 ans)		2 350	2 270 335	2 458 673	7,06%	188 338
TN0008000622	BTA 6.3% MARS 2026 (10 ans)		132	118 140	129 910	0,37%	11 770
TN0008000622	BTA 6.3% MARS 2026 (10 ans)		96	89 760	94 555	0,27%	4 795
TN0008000580	BTA 6.3% OCTOBRE 2026		3 850	3 715 635	3 997 151	11,48%	281 516
TN0008000655	BTA 6.6% MARS 2027 (10 ans)		288	256 320	280 136	0,81%	23 816
TN0008000606	BTA 6.7% AVRIL 2028		81	69 741	76 752	0,22%	7 011
TN0008000606	BTA 6.7% AVRIL 2028		213	193 191	202 831	0,58%	9 640
TN0008000705	BTA_6.5%_11 JUIN 2025		80	70 880	77 582	0,22%	6 702
TN0008000705	BTA_6.5%_11 JUIN 2025		333	299 201	322 934	0,93%	23 733
TN0008000705	BTA_6.5%_11 JUIN 2025		335	305 185	324 873	0,93%	19 688
	Titres OPCVM			2 445 768	2 789 644	8,01%	343 876
TN5LPQ7WPQG8	FCP AAA		3 360	387 155	382 136	1,10%	(5 019)
TNGUV3GCXU41	MCP SAFE FUND		880	103 119	123 465	0,36%	20 346
TN0001600287	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV		2 823	300 012	295 907	0,85%	(4 105)
TN9LYNLKMSY6	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE		12 489	1 655 482	1 988 136	5,71%	332 654
	TOTAL			29 187 400	30 997 269	89,04%	1 809 869
	Pourcentage par rapport à l'actif					88,85%	

4.1.2. Placements monétaires et disponibilités

Le ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités est déterminé conformément aux dispositions combinées de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et de l'article 107 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du ministre des finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du ministre des finances du 15 février 2013).

Au 30 Septembre 2023, le ratio susvisé s'élève à 10,69%.

4.1.3. Valeurs mobilières détenues détaillées par émetteur/garant

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placement monétaires", totalisent au 30 Septembre 2023 une valeur comptable de 30 997 269 DT, soit 88,85% du total actif. Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Emetteur/Garant	Portefeuille Titres			Placements monétaires	Total	% Actif
	Obligations	BTA	Titres d'OPCVM	Certificats de dépôt		
ETAT	4 786 155	17 685 038			22 471 193	64,41%
AB	1 081 538				1 081 538	3,10%
ATB	667 378				667 378	1,91%
ATL	728 024				728 024	2,09%
BH	1 148 145				1 148 145	3,29%
CIL	31 791				31 791	0,09%
STB	1 083 728				1 083 728	3,11%
TLF	293 101				293 101	0,84%
UIB	702 727				702 727	2,01%
ATTIJARI OBLIGATAIRE			295 907		295 907	0,85%
SICAV MCP SAFE FUND			123 465		123 465	0,35%
SICAV PATRIMOINE			1 988 136		1 988 136	5,70%
OBLIGATAIRE FCP AAA			382 136		382 136	1,10%
Total	10 522 587	17 685 038	2 789 644	-	30 997 269	88,85%

4.1.4. Autres Actifs

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2023 à 158 766 DT contre 178 974 DT au 30/09/2022 et se détaille comme suit :

	30/09/2023	30/09/2022	31/12/2022
Suspens état de rapprochement bancaire	6 706	6 706	6 706
Provisions sur suspens ERB	(6 706)	(6 706)	(6 706)
Autres débiteurs	157 305	156 062	44 235
Retenue à la source sur BTA	1 461	22 912	41 261
Total	158 766	178 974	85 497

4.1.5. Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2023 à 36 529 DT contre 61 423 DT au 30/09/2022 et se détaille comme suit :

	30/09/2023	30/09/2022	31/12/2022
Rémunération du dépositaire	10 450	10 450	5 999
Rémunération du gestionnaire	26 079	50 973	47 067
Total	36 529	61 423	53 066

4.1.6. Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2023 à 37 917 DT contre 68 042 DT au 30/09/2022 et se détaille comme suit :

	30/09/2023	30/09/2022	31/12/2022
Commissaire aux comptes	11 814	28 392	15 974
Etat retenue à la source	11 402	11 174	7 397
CMF	3 218	6 152	5 550
Jetons de présence	8 743	8 742	5 003
Publications	2 089	12 007	7 964
TCL	631	1 538	625
Autres créditeurs divers	20	37	47
Total	37 917	68 042	42 560

4.1.7. Capital social

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 1^{er} Juillet au 30 Septembre 2023, se détaillent ainsi :

Capital au 30-06-2023

Montant	32 000 621
Nombre de titres	302 452
Nombre d'actionnaires	469

Souscriptions réalisées

Montant	14 524 802
Nombre de titres émis	142 407
Nombre d'actionnaires nouveaux	18

Rachats effectués

Montant	(13 105 643)
Nombre de titres rachetés	128 493
Nombre d'actionnaires sortants	25

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	105 939
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	160
Régularisation des sommes non distribuables	54 810
Frais de négociation de titres	-

Capital au 30-09-2023

Montant	33 580 689
Nombre de titres	316 366
Nombre d'actionnaires	462

4.2. Notes explicatives de l'état de résultat

4.2.1. Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2023 au 30/09/2023 à 1 296 239 DT contre 1 426 220 DT pour la même période de l'exercice 2022 et se détaille comme suit :

	Période du 01/07 au 30/09/2023	Période du 01/01 au 30/09/2023	Période du 01/07 au 30/09/2022	Période du 01/01 au 30/09/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
Revenus des obligations et titres émis par le Trésor					
Revenus des BTA	212 891	756 017	271 665	830 329	1 132 169
Revenus des obligations	191 901	511 256	177 878	507 247	628 519
Revenus des titres OPCVM					
- Dividendes	-	28 966	-	88 644	88 644
Total	404 792	1 296 239	449 543	1 426 220	1 849 332

4.2.2. Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2023 au 30/09/2023 à 691 060 dinars contre 1 549 451 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/07 au 30/09/2023	Période du 01/01 au 30/09/2023	Période du 01/07 au 30/09/2022	Période du 01/01 au 30/09/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
Revenus des certificats de dépôt	16 201	28 303	26 611	98 324	112 250
Revenus compte courant rémunéré	30 444	113 069	31 845	122 874	172 659
Revenus des prises en pension	-	549 688	610 946	1 328 253	1 864 358
Total	46 645	691 060	669 402	1 549 451	2 149 268

4.2.3 Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2023 au 30/09/2023 à 306 825 dinars contre 440 748 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/07 au 30/09/2023	Période du 01/01 au 30/09/2023	Période du 01/07 au 30/09/2022	Période du 01/01 au 30/09/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
Rémunération du gestionnaire	77 318	302 375	155 068	436 298	581 323
Rémunération du dépositaire	1 500	4 450	1 499	4 450	5 950
Total	78 818	306 825	156 567	440 748	587 273

4.2.4 Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01/2023 au 30/09/2023 à 62 439 DT contre 78 472 DT pour la même période de l'exercice 2022 et se détaillent comme suit :

	Période du 01/07 au 30/09/2023	Période du 01/01 au 30/09/2023	Période du 01/07 au 30/09/2022	Période du 01/01 au 30/09/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
Rémunération du commissaire aux comptes	5 061	15 015	5 060	15 015	20 075
Redevances du CMF	8 591	33 597	17 230	48 478	64 591
TCL	956	4 472	2 284	5 856	7 953
Frais de publicité	1 748	5 187	1 748	5 187	6 935
Charges diverses	1 681	4 168	1 451	3 936	5 316
Total	18 037	62 439	27 773	78 472	104 870

5. Rémunération du dépositaire et du gestionnaire :

5.1. Rémunération du dépositaire

La convention de dépôt établie entre SICAV AXIS TRESORERIE et l'ARAB TUNISIAN BANK prévoit une commission de dépôt fixée à 5 950 TTC par an. Cette commission est versée annuellement par la SICAV.

5.2. Rémunération du gestionnaire

La convention de gestion établie entre SICAV AXIS TRESORERIE et BMCE Capital Asset Management prévoit que la commission de gestion est calculée en application d'un taux de 0,9% TTC. Cette commission est versée mensuellement par la SICAV.

Le gestionnaire BMCE Capital Asset Management se réserve le droit de prélever une commission de gestion à un taux inférieur au taux prévu au niveau de la convention.